

Consommation et production durable : Comment agir ?

La feuille de route de la Commission pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources¹ met l'accent sur la nécessité d'avoir une approche intégrée « de consommation et de production durables ». Cette démarche vise à promouvoir de façon cohérente l'amélioration des produits, le changement des modes de consommation et une production économe en ressources. Les actions envers les concepteurs de produits et services d'une part, et les consommateurs d'autre part, sont donc intégrées dans cette approche. L'objectif *in fine* est de pouvoir orienter l'économie européenne vers une « croissance respectueuse des ressources naturelles et des limites de notre planète », en complémentarité avec d'autres axes de politique environnementale (gestion des déchets, recherche et innovation, suppression des subventions dommageables à l'environnement, signal-prix).

Les actions envisagées par la Commission sur le thème de la production et de la consommation durable s'attachent dans un premier temps à améliorer la connaissance

de la performance environnementale des produits, services, entreprises² et des comportements des consommateurs. À terme, il s'agit de mettre en place des mesures incitatives favorisant les options à moindre impact environnemental.

Ce 37^e numéro de *Stratégie&Études* présente les premiers éléments de quantification de l'impact environnemental de la consommation de biens et services en France ainsi que des pistes sur les mesures à mettre en œuvre pour inciter à sa réduction effective.

QUANTIFIER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : UNE PREMIÈRE ÉTAPE

S'engager dans une perspective de production et de consommation durables nécessite, notamment, de pouvoir évaluer l'impact environnemental des biens et des services en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie. Ainsi, l'impact environnemental d'un produit est la somme de l'impact lié à sa production (par exemple

pour un véhicule, les impacts sur site et ceux liés aux consommations intermédiaires de la fabrication : composants, extraction de matières premières...), à son utilisation (la consommation de carburant pour un véhicule) et, enfin, à sa fin de vie (recyclage, incinération avec valorisation d'énergie, mise en décharge...).

Les principaux impacts de la consommation des ménages : l'alimentation, le logement et les transports

Une étude a été réalisée par le cabinet BIO Intelligence Service pour le compte de l'ADEME³, avec pour objectif d'apporter des informations de cadrage pour les politiques publiques de consommation >>>

1. COM(2011) 21. Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources - initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020.

2. Sur la base de l'analyse de cycle de vie et de l'empreinte environnementale, voir **Focus 1**, page 5.

3. L'étude est téléchargeable sur le site www.ademe.fr

→ **La lettre Ademe & Vous - Stratégie & études est une lettre d'information régulière** destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

>>> durable. Cette étude a permis, pour chaque catégorie de biens ou de services consommés en France, d'identifier les impacts liés à leur production (voir Focus 1 page 5). Le graphique 1 montre le résultat de cette étude pour douze grandes catégories de produits et services et cinq indicateurs.

Par exemple, sur ce graphique 1, la colonne « Alimentation et boissons non alcoolisées » donne l'impact de la production des denrées alimentaires achetées par les Français, incluant les impacts liés à la culture et l'élevage ainsi qu'à la transformation agroalimentaire. Ces effets sur l'environnement sont quantifiés à l'aide d'indicateurs qui représentent chacun un type d'impact différent. La multiplicité des critères est essentielle : se focaliser sur un indicateur au détriment d'un autre ne donne pas un aperçu réaliste de l'impact environnemental d'un produit. Ainsi pour l'exemple de la fonction de production « Alimentation

et boissons non alcoolisées », à côté de l'effet en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), les enjeux liés à l'acidification⁴ et aux composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)⁵ ne sont pas à négliger.

Au niveau national, les trois catégories de produits ayant les impacts les plus importants sont l'alimentation, le logement et le transport des ménages.

Les importations représentent plus du tiers des impacts GES

Les émissions importées, c'est-à-dire les émissions engendrées à l'étranger par la fabrication de produits, finis et intermédiaires, consommés sur le territoire national, sont l'un des points importants de l'empreinte environnementale.

L'assemblage sur le territoire national d'un produit qui sera vendu en France, par exemple, se fait en général pour partie à

partir de pièces importées : les émissions liées à la fabrication de ces pièces à l'étranger, même si elles ne sont pas comptabilisées a priori comme émissions de la France dans les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre, font bien partie intégrante de l'impact environnemental du produit et sont prises en compte dans l'étude BIO Intelligence Service/ADEME. À l'inverse, les impacts liés à la fabrication d'un produit fabriqué en France et vendu sur un marché étranger (et donc exporté) ne font pas partie de l'empreinte française au sens de cette étude. C'est l'origine de la consommation finale qui détermine l'affectation de l'empreinte environnementale à un pays donné.

Le graphique 2 (voir page 3) montre ainsi, sur l'exemple des gaz à effet de serre, la décomposition de l'impact de la production associée à la consommation de biens et services par les ménages, entre impact associé à la production intérieure et impact associé aux importations. Si l'empreinte carbone totale française comprend environ un tiers d'émissions importées, plusieurs catégories de biens et services ont un pourcentage d'émissions importées au-dessus de ce niveau.

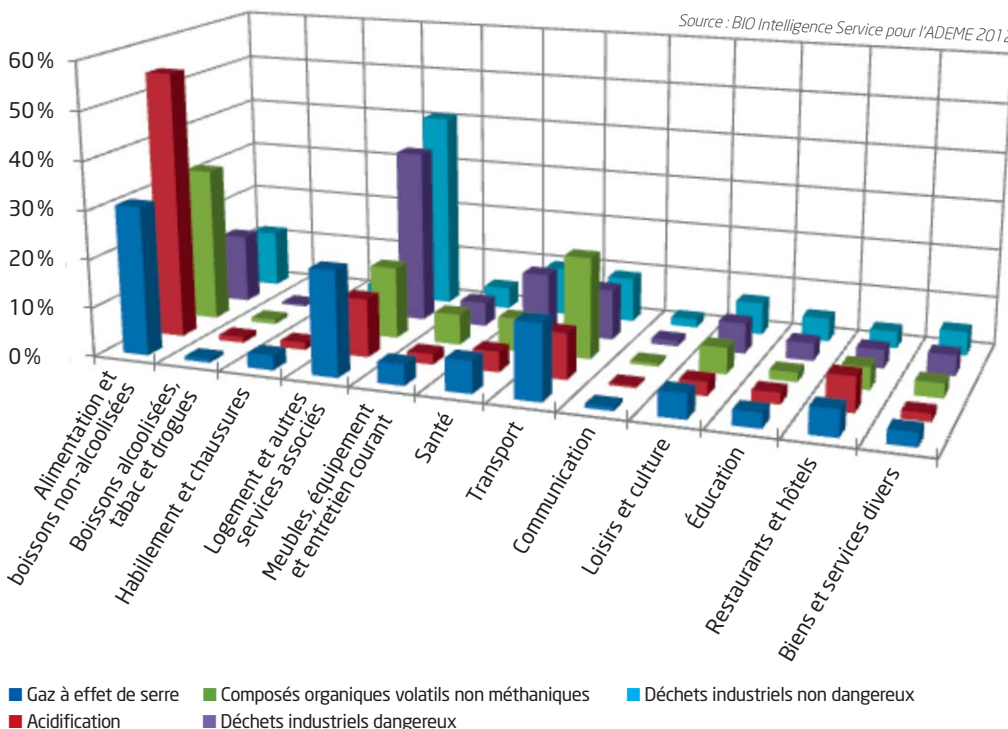
Des impacts en forte croissance pour les catégories de produits « communication » et « loisirs/culture »

Observer l'évolution de l'impact environnemental dans le temps est riche d'enseignements.

Le graphique 3 (voir page 3) montre ainsi l'évolution entre 1995 et 2007 des émissions de gaz à effet de serre engendrées par la consommation française. On observe une réduction de 10% de l'impact de la catégorie « Alimentation et >>>

Graphique 1
Impact environnemental de la production associée à la consommation de biens et services par les ménages par grandes catégories de produits en 2007.

En part de l'impact total*



* Le pourcentage de l'axe des ordonnées correspond à la part de chaque catégorie de produit ou service dans l'impact total de la consommation de biens et services des ménages pour l'indicateur considéré.

4. Augmentation de l'acidité de l'air en raison des activités humaines. Ce phénomène peut modifier les équilibres chimiques et biologiques et affecter gravement les écosystèmes. L'augmentation de l'acidité de l'air est principalement due aux émissions de SO₂, NO_x et HCl, lesquels, par oxydation, donnent les acides HNO₃ et H₂SO₄. Les pluies acides qui en résultent ont un pH voisin de 4 à 4,5.

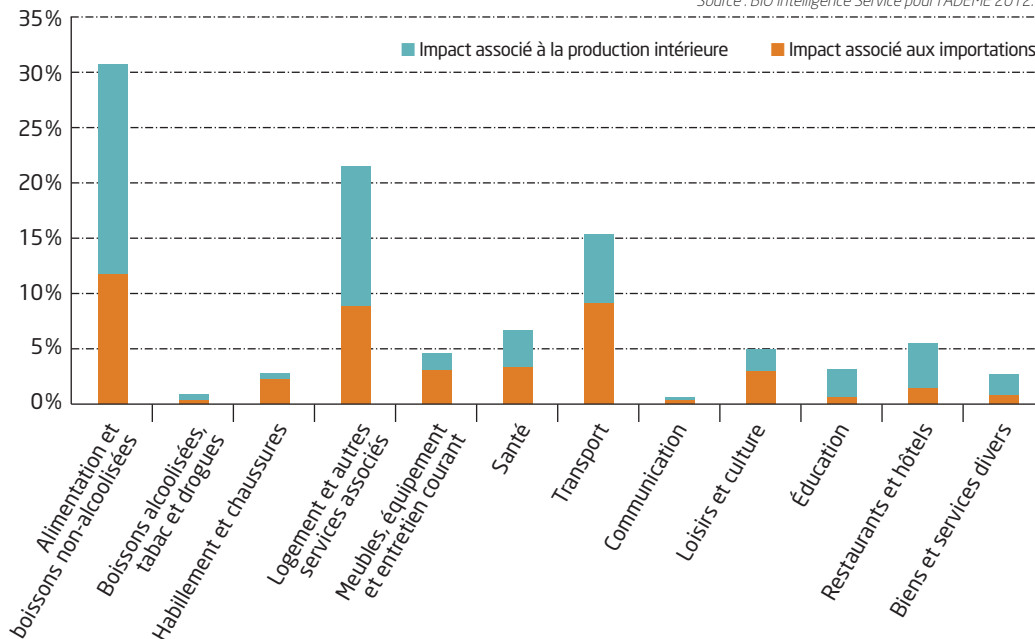
5. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) regroupent une multitude de substances composées de carbone, d'hydrogène, d'halogènes, d'oxygène, de soufre, etc., dont certaines peuvent provoquer des irritations (œil, muqueuses...) ou ont un caractère cancérigène, comme le benzène. Par ailleurs, les COVNM interviennent dans les réactions photochimiques à l'origine de la formation de l'ozone.

Graphique 2

Impact gaz à effet de serre (GES) de la production intérieure et des importations associées à la consommation de biens et services par les ménages en 2007

En pourcentage de l'impact total

Source : BIO Intelligence Service pour l'ADEME 2012.



>>> boissons non alcoolisées », qui participe pour environ -2,5% à la baisse de l'impact total de la consommation (-3%). Cette diminution résulte d'une orientation du secteur vers des produits intermédiaires et des procédés de production moins polluants, compensant ainsi en grande partie l'augmentation des quantités consommées sur la période.

À l'inverse, on observe une hausse importante des impacts des catégories « communication » et « loisirs et culture », de respectivement 50 et 150%. Ils représentent pour le moment une faible part de la totalité des impacts de la consommation française (de l'ordre de 5%), mais l'enjeu environnemental de ces produits et services pour l'avenir est important. En effet, ces secteurs regroupent, en plus des produits d'édition et des activités sportives et culturelles classiques, les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont en fort développement.

CONSOMMER ET PRODUIRE DURABLEMENT : LEVIERS D' ACTIONS POUR LE PRODUCTEUR ET LE CONSOMMATEUR

Dans le cadre d'une approche intégrée de « consommation et production durables », les actions à mettre en œuvre pour réduire les impacts environnementaux peuvent se situer soit au niveau de la production, soit au niveau des consommateurs.

Des gisements importants dès la conception des produits

Les principaux leviers d'action côté production consistent à améliorer les processus de fabrication et la logistique, en choisissant par exemple, pour la fabrication, des intrants à moindre impact, ou encore en améliorant la conception des produits à l'aide de la démarche d'éco-conception.

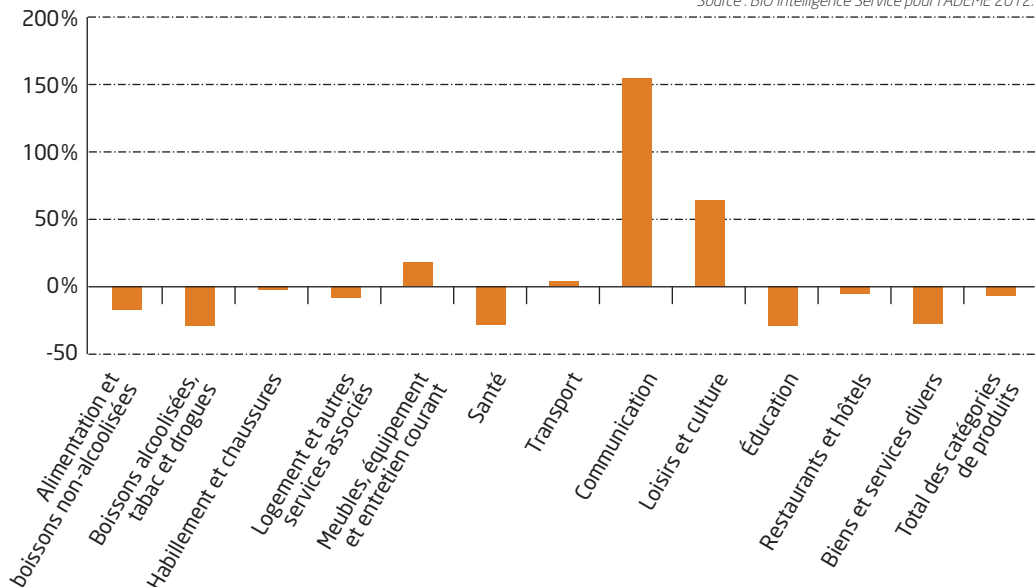
Même pour des catégories de produits qui ont fait l'objet d'une amélioration reconnue des impacts environnementaux, comme le gros électroménager, des gisements de progrès existent encore. Certaines améliorations sont incrémentales, comme celle de l'isolation des réfrigérateurs et du rendement de leur compresseur. D'autres innovations constituent de véritables sauts technologiques : parois sous vide pour les réfrigérateurs, utilisation de pompes à chaleur pour les sèche-linge et bientôt pour >>>

Graphique 3

Évolution de l'impact GES de la production associée à la consommation de biens et services par les ménages entre 1995 et 2007

Évolution 1995-2007

Source : BIO Intelligence Service pour l'ADEME 2012.



>>> les lave-linge. Comme le montre le **graphique 4**, si 100% du parc actuel de gros appareils électroménager (réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle) était composé des meilleurs appareils présents sur le marché, les impacts environnementaux seraient réduits de 20% (voir Focus 1 page 5). Ceci ne plaide pas forcément pour autant pour un renouvellement plus rapide des appareils car allonger la durée de vie permet de limiter les impacts liés à la fabrication et à la fin de vie. La question de la gestion du renouvellement des équipements et de ses impacts sur l'environnement est aujourd'hui encore en débat, avec, en préalable, la nécessité de définir la notion de

durée de vie et d'élaborer des indicateurs pour la mesurer. Cependant, l'analyse présentée ici montre les marges de progression existantes à long terme en particulier sur les réfrigérateurs et congélateurs.

Quelles actions possibles pour le consommateur ?

Les impacts environnementaux sont bien entendu directement liés au niveau de consommation. Plus on consomme, plus on impacte... Le consommateur peut également, dans ses choix de consommation, s'orienter vers des produits ayant des impacts environnementaux moindres et les utiliser dans le respect des bonnes pratiques (choisir une lessive écolabellisée et mettre la juste dose, acheter une lampe basse consommation et éteindre en quittant une pièce...). Pour l'alimentation par exemple, un certain nombre d'études ont été menées identifiant la modification des régimes alimentaires comme une piste d'action envisageable pour consommer durablement.

Cette question a déjà été abordée du point de vue de l'impact carbone dans le *Stratégie&Études n°36*. Nous en repreneons ici les principaux éléments.

En France, la consommation alimentaire moyenne est caractérisée par une surconsommation par rapport aux besoins estimés par les nutritionnistes. Actuellement, la consommation moyenne d'un français est évaluée, en énergie ingérée, à 3 500 kcal/jour alors que le besoin moyen est estimé à 2 700 kcal/jour⁶. Une réduction de cette surconsommation permettrait, outre les avantages directs sur la santé, un gain théorique d'environ 30% d'émissions de GES sur le poste « alimentation ».

Cependant l'impact carbone de l'alimentation (fonction de la quantité ingérée et de la composition de l'assiette) fait encore débat. À titre d'illustration, une étude INRA/ADEME⁷ montre, à partir de l'analyse du régime alimentaire réel d'environ 2 000 français, que plus de la moitié de l'impact carbone serait imputable aux produits issus de l'élevage (viande, œufs, poissons, produits laitiers...). La réduction de la consommation de ces produits >>>

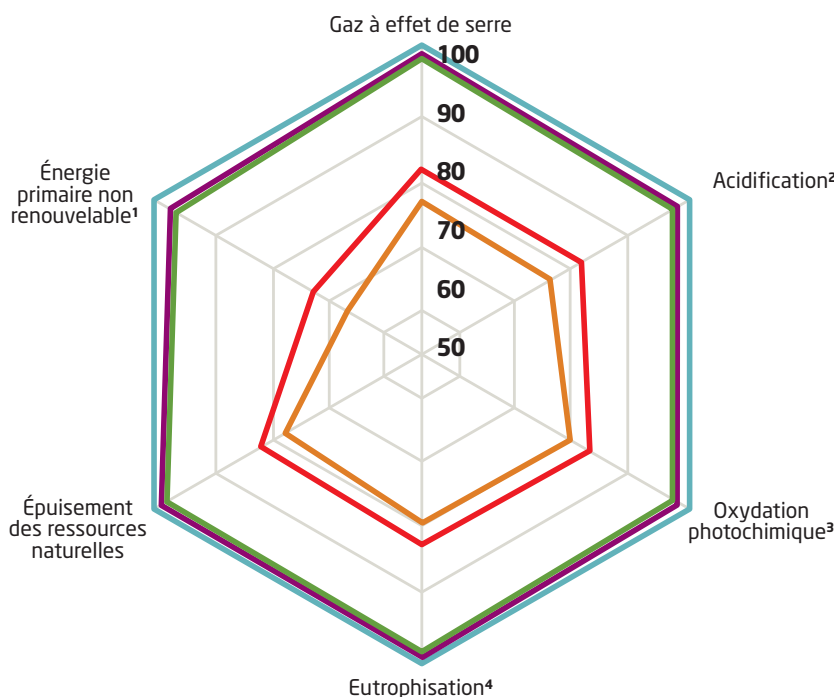
6. Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, basé sur un bilan d'approvisionnement.

7. Impact carbone des régimes alimentaires des Français, ADEME-INRA, 2011.

Graphique 4

Effets environnementaux liés à la substitution (fictive) de 100% des gros appareils électroménagers du parc actuel par les meilleurs appareils vendus en 2010*

* Seuls les impacts liés à l'utilisation sont pris en compte.



- Impact initial du gros électroménager base 100
- Réfrigérateurs-congélateurs : réduction de l'impact en nombre de points par rapport à l'impact initial base 100
- Lave-linge : réduction de l'impact en nombre de points par rapport à l'impact initial base 100
- Lave-vaisselle : réduction de l'impact en nombre de points par rapport à l'impact initial base 100
- Les trois types d'appareils : somme des réductions observées sur chacun des types d'appareils

1. Énergie primaire non renouvelable : somme de la consommation finale totale et de la consommation nécessaire à la production de cette énergie. Elle permet de mesurer le taux d'indépendance énergétique national et également d'additionner entre elles les consommations d'énergies différentes.

2. Acidification de l'air : voir (4) page 2.
3. Oxydation photochimique : la pollution photochimique (ou pollution photo-oxydante) est un ensemble de phénomènes complexes conduisant à la formation d'ozone (O₃) et d'autres composés oxydants (tels que peroxyde d'hydrogène, aldéhydes, peroxy acétyl nitrate (PAN)) à

partir de polluants primaires (appelés précurseurs) : oxydes d'azote (NO_x), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), monoxyde de carbone (CO) et méthane (CH₄); et d'énergie apportée par le rayonnement ultra-violet (UV) solaire. Cette pollution atmosphérique riche en ozone, appelée aussi « smog », se rencontre dans la basse couche de l'atmosphère, ou troposphère (0 à 8-10 km d'altitude). L'ozone et les oxydants photochimiques sont des polluants secondaires.

4. Eutrophisation : elle est due à un apport excessif en nutriments et en matières organiques biodégradables issus

de l'activité humaine. Elle s'observe surtout dans les milieux aquatiques dont les eaux sont peu renouvelées. Stimulés par un apport substantiel en certains nutriments, dont principalement le phosphore et l'azote, le phytoplancton et certaines plantes aquatiques croissent et se multiplient de manière excessive, ce qui conduit, lorsqu'ils se décomposent, à une augmentation de la charge naturelle de l'écosystème en matières organiques biodégradables. Les bactéries, qui dégradent cette matière organique, prolifèrent à leur tour, en appauvrissant de plus en plus l'oxygène de l'eau.

>>> constituerait donc une piste d'action. Cependant, cette étude met également en évidence les limites liées à la substitution d'aliments par d'autres, qui peuvent présenter des qualités nutritionnelles différentes. Elle montre ainsi que les régimes offrant de meilleures qualités nutritionnelles présentent un impact carbone légèrement plus élevé que les régimes déséquilibrés, notamment en raison de la substitution de produits à forte densité énergétique (produits gras, sucrés) par des quantités plus importantes de fruits et légumes pour répondre à une même demande énergétique.

Le remplacement de certains aliments par d'autres moins émetteurs de GES, des produits de saison par exemple, qui nécessiteraient moins d'énergie pour leur production, constitue un autre gisement potentiel, à condition de bien définir l'objectif ciblé (niveau de calories, équilibre alimentaire) et de considérer le régime alimentaire dans son ensemble. L'exercice se révèle donc plus complexe qu'une simple question d'alimentation carnée ou non et des travaux complémentaires sont en cours sur ce sujet.

Pour d'autres produits, comme les produits électroménagers de classe A++ à

A+++ , ou encore les produits éco-conçus, le consommateur peut plus aisément, à l'achat, les repérer comme produits à impact énergétique et/ou environnemental moindres et les privilégier dans ses décisions de consommation dans la limite de leur accessibilité financière. Les dispositifs d'affichage de ce type ont par ailleurs l'avantage de mobiliser également les producteurs, en les incitant à proposer de nouveaux produits, comme expliqué ci-après.

DES MESURES INCITATIVES POUR LE CONSOMMATEUR ET LE PRODUCTEUR

Les premiers acquis de l'information environnementale

Les pistes d'actions préconisées par la Commission Européenne pour une production et une consommation plus durables sont de natures très diverses : amélioration de l'information, marchés publics écologiques, signal prix... Certaines mesures ont déjà fait la preuve de leur efficacité, comme le dispositif obligatoire européen d'étiquette énergie mis en place à partir de 1992, et qui concerne un nombre toujours croissant d'appareils électroménagers.

L'étiquette énergie indique la classe énergétique de chaque appareil électroménager concerné sur le point de vente. Elle tient compte de la consommation d'énergie des appareils à l'usage (électricité notamment), mais également d'autres paramètres, tels que la capacité pour les réfrigérateurs. Une réactualisation du dispositif a été effectuée en 2011 avec l'introduction de nouvelles classes énergétiques plus performantes, l'ancienne échelle étant devenue caduque.

L'étiquette énergie incite à une réduction de la consommation par deux voies : elle entraîne les consommateurs à acheter des produits plus vertueux (confirmé par les enquêtes⁸) et elle a un effet sur les producteurs au travers de l'innovation produit. Elle a ainsi, chez ces derniers, probablement accéléré les processus de recherche et développement, ce qui a abouti à la mise sur le marché de nouveaux produits plus performants.

L'étiquette énergie s'est concentrée jusqu'à présent sur l'efficacité énergétique des produits, même si d'autres informations telles que la consommation d'eau (pour les appareils de lavage) ou le bruit ont été ajoutées. La mise en place d'un >>>

8. TNS-SOFRES.

↑ FOCUS 1 /

Étude BIO Intelligence Service/ADEME : méthodes de quantification des impacts environnementaux

L'étude BIO Intelligence Service/ADEME cherche à produire une vision d'ensemble des impacts environnementaux de la consommation française et des marges de manœuvre possibles pour les réduire. L'objectif final est de faire des suggestions de mesures politiques pertinentes, notamment dans le champ des outils économiques, sur le modèle du bonus-malus écologique. L'étude utilise plusieurs méthodes d'estimation des impacts environnementaux. La première méthode (employée **graphiques 1, 2 et 3**) est l'Analyse Input-Output, déjà utilisée par exemple dans le rapport Environmental Impact of Products (EIPRO) du Joint Research Centre de la Commission européenne. Cette démarche se base sur les registres d'émission de polluants au niveau national pour reconstituer, à l'aide de données de la comptabilité nationale (démarche top-down), les flux au niveau des produits et services.

Cette méthode traite par construction de la phase de production des produits et des services consommés par les ménages (en amont de l'acte d'achat) et de la fin de vie. Elle permet, pour chaque secteur de la classification des activités économiques NACE (60 postes), de comptabiliser non seulement les émissions de polluants sur le site de production, mais également les émissions liées aux consommations intermédiaires. Les impacts directs liés à l'utilisation des produits ne sont pas pris en compte. Ainsi, par exemple, les impacts liés à l'utilisation de carburant pour un véhicule particulier ne sont pas inclus dans la catégorie transport et donc pas pris en compte dans cette étude (seuls les impacts liés à la fabrication du véhicule et à la production du carburant le sont). Il en est de même pour les impacts liés à la consommation de fioul domestique par les ménages. En revanche, les achats de consommables, qui n'impactent pas l'environnement à l'utilisation tels que

l'électricité et l'eau sont eux pris en compte dans cet exercice au travers des impacts liés à leur production. Les impacts du traitement des déchets et de la gestion des eaux usées sont également considérés. L'électricité et l'eau sont dans la catégorie « Logement et autres services associés », de même que les services de gestion des eaux usées et des déchets. Les résultats sont présentés pour 5 indicateurs pertinents – et pour lesquels des données étaient disponibles : les émissions de gaz à effet de serre, l'acidification, les composés organiques volatils non méthaniques, les déchets industriels dangereux et les déchets industriels non dangereux.

La deuxième méthode (employée **graphique 4**) utilise les outils de l'Analyse de Cycle de Vie : inventaires des flux sur un périmètre donné. Les émissions sont comptabilisées en partant d'un produit particulier, avant d'être généralisées au niveau du marché global (démarche bottom-up).

Dans l'exercice présenté en **graphique 4**, on évalue l'impact de l'utilisation du parc français de gros électroménager, modélisé dans un premier temps de manière représentative du parc installé en 2010 et dans un deuxième temps en supposant que le parc 2010 est composé des meilleurs appareils vendus en 2010. Les résultats des deux modélisations sont comparés. Il s'agit d'une substitution fictive instantanée et les enjeux liés à la vitesse de renouvellement du parc (impact comparé du remplacement avant obsolescence *versus* maintien du parc actuel) ne sont donc par construction pas pris en compte. Les résultats sont présentés pour 6 indicateurs : Gaz à Effet de Serre, Acidification, Oxydation Photochimique, Eutrophisation, Épuisement des Ressources Naturelles, consommation d'Énergie Primaire Non Renouvelable.





FOCUS 2 /

L'affichage environnemental des produits de grande consommation

Conformément aux dispositions de la loi française de 2010 sur l'environnement, une expérimentation nationale sur l'affichage environnemental de produits de grande consommation a été menée en 2011-2012. Sur la base de son bilan, la généralisation de l'affichage environnemental au plan national pourrait être discutée au second semestre 2013. Cette initiative française est pionnière et a inspiré des travaux communautaires. Ainsi, le 9 avril dernier, la Commission européenne a adressé au Parlement européen et au Conseil une communication relative à la mise en place d'un marché unique des produits « verts » et à l'amélioration de l'information sur la performance environnementale des produits et des organisations. Cette communication

propose, en outre, une expérimentation européenne de l'affichage environnemental. La France va poursuivre ses travaux et valoriser son expérience dans le cadre européen. Depuis cinq ans, l'ADEME, mandatée par le ministère du Développement durable, développe en concertation avec les parties prenantes* les méthodes et outils permettant d'effectuer le calcul de l'empreinte environnementale des produits de grande consommation. À ce jour, 18 référentiels sectoriels ont été élaborés. Ils couvrent une gamme de produits représentant près de 50 % des dépenses des ménages.

* Secteurs professionnels, bureaux d'étude spécialisés en analyse de cycle de vie, organisations non gouvernementales de consommateurs et environnementales.



>>> affichage environnemental avec un spectre beaucoup plus large est en cours de préparation et fait actuellement l'objet d'une expérimentation (voir Focus 2).

**L'incitation économique :
un outil puissant mais délicat à calibrer**

Les incitations économiques visent quant à elles à influencer sur les marchés par le biais du signal-prix (taxe ou subvention), voire à créer de nouveaux marchés dédiés aux externalités environnementales, comme celui des permis d'émission de CO₂. Un exemple connu ces dernières années en France, est le bonus-malus automobile.

Ce dispositif vise à améliorer l'efficacité énergétique des véhicules neufs à la vente. Il a contribué à une baisse des émissions de CO₂ par véhicule neuf vendu de 22 gCO₂/km entre 2007 et 2011 : les émissions moyennes des immatriculations neuves étaient de 127 gCO₂/km en 2011 contre 149 gCO₂/km en 2007. L'objectif premier de cette mesure incitative a donc été large-

ment atteint, même si la quantification du bilan environnemental complet du dispositif est plus complexe et nécessite de prendre en compte d'autres impacts que les seules émissions unitaires des véhicules : l'évolution du nombre des acquisitions de véhicules par les ménages, la répartition entre véhicules neufs et véhicules d'occasion et l'évolution du nombre de kilomètres parcourus (effet rebond).

Il faut toutefois noter que la neutralité budgétaire du dispositif, qui suppose que le montant global des malus compense le montant global des bonus sans engendrer de coûts pour les pouvoirs publics, n'a pas été atteinte. Ceci s'est traduit par un déficit pour l'État de l'ordre de 280 millions d'euros par an en moyenne entre 2008 et 2012. Atteindre cette neutralité aurait exigé des ajustements réguliers des barèmes pour suivre les évolutions du marché, ce qui est difficilement compatible avec la nécessité d'avoir des politiques publiques stables et lisibles pour les particuliers comme pour les entreprises concernées.

**Vers des politiques intégrées
« production et consommation
durables »**

La mise en place d'un dispositif d'incitation économique demande donc un certain nombre de précautions. De même, si l'étiquette énergie a permis une amélioration de l'efficacité énergétique des appareils vendus, l'information environnementale à elle seule n'est, de manière générale, pas forcément suffisante pour inciter les consommateurs à privilégier des produits plus respectueux de l'environnement. Les choix des consommateurs sont en effet influencés par différents facteurs : routines de consommation, signal-prix, mise à disposition d'une offre adéquate, information et communication environnementale...

Concernant les entreprises, on a vu que les actions touchant le consommateur peuvent avoir une influence directe sur leur offre comme dans le cas de l'étiquette énergie. De nombreux autres modes d'action sont quant à eux spécifiques aux entreprises : par exemple les directives Ecodesign et IPPC⁹, qui fixent des technologies avec des niveaux de performance minimaux pour les équipements comme pour les installations industrielles, ainsi que diverses incitations fiscales.

Un des enjeux de la démarche de « production et consommation durable » est de coordonner ces différents moyens d'intervention complémentaires dans un souci de cohérence et de clarté d'orientation. Ceci nécessite de définir des objectifs précis et partagés dans une approche dite intégrée. La Politique Intégrée des Produits mise en place par l'Union européenne au début des années 2000 relevait de cette notion, et c'est également l'orientation choisie par la feuille de route de la Commission pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources.

⁹ Directive n°2008/1/CE - Integrated Pollution Prevention and Control



ADEME & VOUS /
Stratégie & études

Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique.

Abonnement : www.ademe.fr/ademe-et-vous-abonnement
ADEME & vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 - www.ademe.fr
Directeur de la publication : François Moisan /
Rédacteur en chef : Anne Chêne /
Conception-réalisation :  SPECIFIQUE www.specifique.com - N° ISSN : 1954-3794

